

RCS : TOULOUSE

Code greffe : 3102

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de TOULOUSE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2012 B 03331

Numéro SIREN : 788 604 577

Nom ou dénomination : 1 PACT VERDURE

Ce dépôt a été enregistré le 24/07/2018 sous le numéro de dépôt B2018/017008

**GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
TOULOUSE**

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n° de dépôt : **B2018/017008**
n° de gestion : **2012B03331**
n° SIREN : **788 604 577 RCS Toulouse**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Toulouse certifie avoir procédé le 24/07/2018 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de la société :

1 PACT VERDURE - Société par actions simplifiée
98 route du Circuit 31800 Saint-gaudens -FRANCE-

date de clôture : 30/09/2017

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les événements RCS suivants :

Dépôt des comptes annuels



2169918

1 - BILAN SIMPLIFIE

N° 2033-A

2017

Désignation de l'entreprise : SASU 1 PACT VERDURE				Néant	
Adresse de l'entreprise : 98 RTE DU CIRCUIT 31800 SAINT GAUDENS					
Numéro SIRET* : 78860457700031					
Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* : 12				Durée de l'exercice précédent* : 12	
				Ex. N-1 clos le : 30/09/2016	
Exercice N, clos le : 30/09/2017					
ACTIF		Brut 1	Amortis.-Provisions 2	Net 3	Net 4
I	Immobilisations - Fonds commercial*	010 15 000	012	15 000	15 000
M	Incorporelles - Autres*	014	016		
M	Immobilisations corporelles*	028 78 397	030 39 097	39 300	31 379
	Immobilisations financières* (1)	040 902	042	902	683
Total I (5)		044 94 298	048 39 097	55 202	47 062
C	Stocks - Mat. 1ères, appros en cours de prod.*	050 2 051	052	2 051	691
I	- Marchandises*	060	062		
R	Avances et acomptes versés sur cdes	064	066		500
C	Créances - Clients et comptes rattachés*	068 33 813	070	33 813	10 571
U	(2) - Autres* (3)	072 8 349	074	8 349	3 009
L	Valeurs mobilières de placement	080	082		
A	Disponibilités	084	086		7 624
N	Charges constatées d'avance*	092 2 908	094	2 908	2 796
Total II		096 47 120	098	47 120	25 191
Total général (I + II)		110 141 418	112 39 097	102 322	72 253

PASSIF				Ex. N Net 1	Ex. N-1 Net 2
K	Capital social ou individuel*	120	3 000	3 000	
	Ecarts de réévaluation	124			
P	Réserve légale	126	300	300	
R	Réserves réglementées*	130			
	Autres réserves (dont rés. relative à l'achat d'oeuvres d'art* 131)	132			
P	Report à nouveau	134	28 768	28 539	
R	Résultat de l'exercice	136	2 895	229	
E	Provisions réglementées	140			
Total I		142	34 963	32 068	
Provisions pour risques et charges		Total II	154		
D	Emprunts et dettes assimilées (4)	156	31 228	22 487	
E	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours (4)	164		1 750	
T	Fournisseurs et comptes rattachés* (4)	166	9 560	3 011	
T	Autres dettes (4) (dont comptes courants d'associés Ex. N : 169 464)	172	26 571	12 937	
E	Produits constatés d'avance	174			
Total III		176	67 359	40 185	
Total général (I + II + III)		180	102 322	72 253	
R	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195	14 902
N	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût revient des immos acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	23 577
V	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors TVA des immob cédées au cours de l'ex.*	184	1 417

* des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2033-NOT.

Désignation de l'entreprise :		SASU 1 PACT VERDURE		Exercice N, clos le (1)		Ex. N-1, clos le (2)	
				30/09/2017		30/09/2016	
A - RESULTAT COMPTABLE							
P	Ventes de marchandises*	dont export	209	210			
R	Production vendue biens	et livraisons	215	214			
	Production vendue services*	intracommunau	217	218	184 728		159 675
D	Production stockée* (variati* stock produits intermédiaires, finis et en cours prod.)			222			
	Production immobilisée*			224			
E	Subventions d'exploitation reçues			226			
X	Autres produits			230	5 216		0
P	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)			232	189 944		159 676
C	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)			234			
H	Variation de stock (marchandises)*			236			
A	Achats de matières 1° et autres approvisionnements* (y compris droits douane)			238	38 921		31 247
R	Variation de stock (matières 1ères et approvisionnements)*			240	-1 360		437
	Autres charges externes* (dont crédit bail :			242	77 692		93 758
E	- mobilier	4 126					
	- immobiliser						
S	Impôts, taxes et versements assimilés (dt CET* :	243	728	244	3 307		407
	Rémunérations du personnel*			250	44 434		18 899
E	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252	7 682		
X	Dotations aux amortissements*			254	13 865		13 366
P	Dotations aux provisions			256			
L	Autres charges (dt prov. financ. implant. ciales étranger)	259		262	2		401
	(dt cotisations versées aux org. syndicales et professionnelles	260					
	Total des charges d'exploitation (II)			264	184 543		158 516
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	5 402		1 160
	Produits financiers	(III)		280	2		2
D	Produits exceptionnels	(IV)		290	1 417		1 901
I	Charges financières	(V)		294	745		766
V	Charges exceptionnelles	(VI)		300	2 947		1 966
E	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes art 217 o	347					
R	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles art.3	348					
S	Impôts sur les bénéfices*	(VII)		306	232		102
2 - BENEFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				310	2 895		229
B - RESULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit col 2		312	2 895	314	
R	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316			
E	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres am. non déductibles			318			
I	Provisions non déductibles*			322			
N	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)			324	232		
T	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		330	384		
	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*		248				
E	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			251			
	Part de loyers dispensés de réintégration	249					
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						987	
Entreprises nouvelle (44 sexies)	986	Zone franche urbaine (44 octies et 44 a)	987	Zone restruct. défense (44 terdecies)	127	342	
Zone revitalisation rurales (44 quindecies)	138	Bassins d'emploi à redynamiser	991	Pôle de compétitivité hors CICE	990		
Reprise d'entre. en difficulté (44 septies)	981	Jeune entreprise innovante (44 sexies A)	989				
Dont : ZFA (44 quaterdecies)	345	Dont : investissements outre-mer	344	Dont : créance due au report en arrière du déficit*	346	350	1 962
Déduct. exception. (art 39 décies)							
RESULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DEFICITS Bénéf. col.1, Déficit col.2				352	1 549	354	
D	Déficit de l'exercice reporté en arrière (Entreprises I.S. seulement)			356			
E	Déficits antérieurs reportables* .	dont imputés/résultat :				360	
RESULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DEFICITS Bénéf. col.1, Déficit col.2				370	1 549	372	

Désignation de l'entreprise :		SASU 1 PACT VERDURE				Néant :			
I									
IMMOBILISATIONS									
ACTIF IMMOBILISE	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation*
									Val. d'origine des immo en fin d'ex.
Fonds commercial	400	15 000	402		404		406	15 000	
Autres immob incorp.	410		412		414		416		
I Terrains	420		422		424		426		
M Constructions	430		432		434		436		
M Inst tech. mat. out	440	47 740	442	4 954	444		446	52 694	
C Inst génér. agenc.	450	3 630	452	1 271	454		456	4 901	
Mat. de transport	460	9 759	462	16 600	464	7 758	466	18 601	
R Autres immos corp.	470	1 668	472	533	474		476	2 201	
Immob. financières	480	683	482	219	484		486	902	
TOTAL	490	78 481	492	23 577	494	7 758	496	94 298	
II									
AMORTISSEMENTS									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Mt Amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amort. afférents aux éts. sortis de l'actif		Mt Amortissements à la fin de l'exercice	
Immobilisations incorporelles	500		502		504		506		
I Terrains	510		512		514		516		
M Constructions	520		522		524		526		
M Installations techn., mat. & out. ind.	530	24 411	532	10 019	534		536	34 430	
C Inst. générales, agencés divers	540	580	542	551	544		546	1 131	
Matériel de transport	550	5 510	552	2 952	554	6 187	556	2 274	
R Autres immobilisations corporelles	560	917	562	343	564		566	1 261	
TOTAL	570	31 419	572	13 865	574	6 187	576	39 097	
III									
PLUS-VALUES, MOINS-VALUES (19 %, 15% et 0 % pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si cadre insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations	1	2	3	4	5				
Immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété Industrielle	IVECO 35C11/STOCK AUTO	REMORQUE PLATEAU HAYON							
	6	7	8	9	10				
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissement	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values				
	1	2	3	4	Court terme *	Long terme			
					5	19 %	15% ou 16%	0 %	
						6	7	8	
1	6 000	5 963	37		-37				
2	1 758	224	1 535	1 417	-118				
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10									
TOTAL	7 758	6 187	1 571	1 417	-155	581	587	589	
Plus-values taxables à 19%		579	Régularisations *		580				
Résultat net de la cession et de la sous-cession de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art. 39 terdecies).									
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-									
TOTAL					586	-155			

Désignation de l'entreprise : SASU 1 PACT VERDURE		Néant :		•	
1 RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES					
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations exercice	Diminutions : reprises exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortis. dérogatoires	600	602	604	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	601	603	605	607
	Autres provis. réglemt.	610	612	614	616
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646
	Sur clients et cptes rattac.	650	652	654	656
	Autres prov. pour dépréc.	660	662	664	666
TOTAL		680	682	684	686

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT				
	Dotations		Reprises		(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)			
Immos. incorporelles	700		705		1	Indemn. congés payés, charges...		
Terrains	710		715		2			
Constructions	720		725		3			
Inst. Techn. Mat & Out	730		735		4			
Inst. Gén. Agenc. Div	740		745		5			
Matériel de transport	750		755		6			
Autre immos. corpor.	760		765		7			
TOTAL	770		775		Total à reporter lig.322 N°2033-B			780

II DÉFICITS REPORTABLES		III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C	
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	Résultat déficitaire résultant de l'article 209 C du CGI	995
Déficits imputés	983	Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (art. 209 C du CGI)	996
Déficits reportables	984	IV DISTRIBUTIONS SOUMISES A L'ARTICLE 235 TER ZCA	
Déficits de l'exercice	860	Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 TER ZCA au titre de l'exercice	129
TOTAL des déficits restant à reporter	870	V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L3113-1 et 3211-1 du code des transports)	
			800

(1) Cette case comprend au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

VI DIVERS			
Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	Montant de la TVA collectée	374 37 145
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant	380	Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378 13 765
N° du centre de gestion agréé	388	Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice			398
Montant de l'investissement qui a donné lieu à un amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'art. 217 octies du CGI			397

**5 - CONTRIBUTION ECONOMIQUE TERRITORIALE
VALEUR AJOUTEE ET EFFECTIFS**

N° 2033-E 2017

Désignation de l'entreprise : SASU 1 PACT VERDURE	Néant : <input type="checkbox"/>	**
Exercice ouvert le : 01/10/2016	et clos le : 30/09/2017	Durée en nombre de mois : 12
I - PRODUCTION DE L'ENTREPRISE		
Ventes de marchandises	108	
Production vendue - Biens	109	
Production vendue - Services	141	184 728
Production stockée	111	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subv. d'exploitation reçues	113	
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115	
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déd. de la VA	116	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
Total 1	144	184 728
II - CONSOMMATIONS DE BIENS ET SERVICES EN PROVENANCE D'UN TIERS (1)		
Achats de marchandises (droits de douane compris)	121	
Variation de stocks (marchandises) *	122	
Achats de matières premières et autres appro. (droits de douane compris)	123	38 921
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)	145	-1 360
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	125	62 392
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	146	5 699
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la prod. immobilisée déclarée	128	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	150	
Taxes sur le CA autres que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs, etc), taxe intérieure de consommation sur les produits pétroliers	133	
Fraction des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Total 2	152	105 652
III - VALEUR AJOUTEE PRODUITE		
Calcul de la valeur ajoutée	Total 1 - Total 2	137
		79 076
IV - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1329 et la 1330-CVAE)	117	79 076
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE		
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono établissement au sens de la CVAE, compléter le cadre ci-dessous et la donnée de la ligne 117, vous serez dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE		
Mono-établissement au sens de la CVAE	20	X
Chiffre d'affaires de référence CVAE	22	184 728
Période de référence	du	01/10/2016
	au	30/09/2017
Date de cessation	186	
V - Cotisation Foncière des Entreprises : Qualification des effectifs		
Effectifs moyens du personnel :	376	3,00
dont apprentis	657	
dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	
Attention, il ne doit pas être tenu compte des lignes 121 à 146, 148 et 133 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143 et portées en ligne 128.		

Exercice ouvert le : 01/10/2016 et clos le : 30/09/2017	Régime "simplifié d'imposition" <input checked="" type="checkbox"/> X Déclaration de résultat d'ensemble du groupe <input type="checkbox"/> ou "réel normal" <input type="checkbox"/> taxation au tonnage <input type="checkbox"/>	Si option pour le régime optionnel de
Si vous êtes l'entreprise soumise à l'obligation de dépôt de la déclaration pays par pays N°2258-SD (article 223-I-1 quinquies C du CGI)		
Si vous êtes une entreprise désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD		
Si une autre entreprise a été désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n°2258, indiquer le nom et la localisation ci-dessous		
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE		
Désignation de la société :		Adresse du siège social
SASU 1 PACT VERDURE 98 RTE DU CIRCUIT 31800 SAINT GAUDENS		
N° Siret	78860457700031	
Adresse du principal établissement :		Ancienne adresse en cas de changement :
REGIME FISCAL DES GROUPES		
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)		
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante		
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :		
Dénomination :		N° Siret :
Adresse :		
B ACTIVITE		
Activités exercées (souligner l'activité principale) :		Si vous avez changé d'activité, cochez la case <input type="checkbox"/>
<u>ENTRETIEN D' ESPACE VERT</u>		
C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (CF. notice de la déclaration n° 2065)		
1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux de 33 1/3 %	DEFICIT (Report de la ligne
	Bénéfice imposable au taux de 15 % et/ou 28%	1 549
		XO DU 2058A ou 372 du 2033B)
2 Plus-values	Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets	
PVLT imposables au taux de 15%		au taux de 15 % (sous déduction du montant imposé à 15% du cadre 1)
PVLT imposables à 19 %	Autres plus-values imposables à 19 %	Plus-values à LT imposables à 0%
		PV exonérées (art. 238 quindecies)
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches. (Cocher la case selon le cas) .		
Ent. nouv. art. 44 sexies <input type="checkbox"/>	Jeunes entre. innovantes <input type="checkbox"/>	Zone franche urbaine <input type="checkbox"/>
Ent. nouv. art. 44 septies <input type="checkbox"/>	Pôle de compétitivité <input type="checkbox"/>	Zone franche d'activité <input type="checkbox"/>
Sociétés d'invest. immo. cotées <input type="checkbox"/>	Zone de restructuration de la défense art 44 terdecies <input type="checkbox"/>	PME innovantes <input type="checkbox"/>
		Autres dispositifs <input type="checkbox"/>
Bénéfice ou déficit exonéré (+ ou - selon le cas)		Plus values exonérées relevant du taux de 15%
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur :		
productif, art. 244 quater W <input type="checkbox"/>	du logement social, art. 244 quater X <input type="checkbox"/>	
D IMPUTATIONS (CF. notice de la déclaration n° 2065)		
1 Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt		
2 Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou collectivité territoriale d'Outer-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou coll.		
		Total figurant au cadre VII de l'imprimé 2066
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (CF. notice de la déclaration n° 2065)		
Recettes nettes soumises à la contribution 2.5 %		
Nom, adresse, téléphone, télécopie :		
- du comptable * : <input checked="" type="checkbox"/> SA FIDUCIAL EXPERTISE ST-GAUDENS A Téléphone : 05 61 89 56 70 2 RUE GEORGES POMPIDOU BP 8 31800 SAINT GAUDENS CEDEX		
- du conseil * : <input type="checkbox"/> Téléphone :		
- du C.G.A. :		
n° agrément CGA		
Visa :	CGA/AGA <input type="checkbox"/>	Viseur conventionné <input type="checkbox"/>
A SAINT GAUDENS		le 05/01/2018
Nom du déclarant : MR STEVEN DAROUX		
Qualité du déclarant : PRESIDENT		

IMPOTS SUR LES SOCIETES
Annexe à la déclaration N° 2065

N° 2065 bis 2017

Désignation de l'entreprise : SASU 1 PACT VERDURE							
et date de clôture de l'exercice: 30/09/2017							
F REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES							
1	Montant global brut des distributions correspondant aux intérêts, dividendes, revenus et autres produits des actions et parts sociales payables aux associés, actionnaires et porteurs de parts (4)	- Payées par la société elle-même.	(a)				
		- Payées par étab. chargé du serv des titres	(b)				
2	Mt des distribut* correspondant à des rémun. ou avantages dont la soc. ne désigne pas le (les) bénéficiaires(s) (2)		(c)				
3	Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes ou sociétés interposées		(d)				
4	Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) ou (d) ci dessus. (3) (A préciser par nature sur les lignes (e) à (h))		(e)				
			(f)				
			(g)				
			(h)				
5	Mt des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)		(i)				
6	Mt des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		(j)				
7	Montant des revenus répartis (5)	Total (a) à (h)					
G REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES							
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann III) : - SARL - tous les associés, - SCA - associés gérants; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités; - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants	SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné colonne (1) à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts appartenant à chq. associé (2)						
		Montant des sommes versées					
		année du versement (3)	Traitements, émoluments, indemnités. (4)	Frais de représentation, de mission et de déplac. Ind. forfaitaires (5)	Remboursements (6)	Frais professionnels autres que (5) et (6). Ind. forfaitaires (7)	Remboursements (8)
MR STEVEN DAROUX GERANT 589 RUE DES BOURDALATS 31800 VILLENEUVE RIV.	300						
H DIVERS							
Nom et Adresse du propriétaire du fonds (en cas de gérance libre)							
Adresses des autres établissements							
I CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION							
REMUNERATIONS				MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15 %			
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous		4 432		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
				MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages				MVLT réalisée au cours de l'exercice			
				MVLT restant à reporter			



ANNEXE

- **Règles et méthodes comptables**
- **Notes sur le Bilan Actif**
- **Notes sur le Bilan Passif**
- **Engagements financiers et autres informations**

Voir en page 3 le rapport de Fiducial Expertise sur les comptes annuels

ANNEXE

Exercice clos le : 30/09/2017

Durée : 12 mois

1. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2014-03 de l'ANC relatif au plan comptable général.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

2 NOTES SUR LE BILAN ACTIF

OPTIONS RETENUES

	Date de première option	Option pour la comptabilisation		Non concerné
		en charges	à l'actif	
Frais d'acquisition				
des immobilisations corporelles et incorporelles		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
des titres de participation		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
des autres titres immobilisés et des titres de placement		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Coûts d'emprunts activables		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
montant comptabilisé à l'actif pour l'exercice				
Dépenses de développement remplissant les critères d'activation		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
montant comptabilisé en charges pour l'exercice				

ACTIF IMMOBILISE

Valeurs brutes	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles.....	15 000			15 000
Terrains.....				
Constructions.....				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	47 740	4 954		52 694
Autres immobilisations corporelles et immobilisations en cours et avances et acomptes	15 057	18 404	7 758	25 703
Immobilisations financières.....	683	219		902
Total.....	78 481	23 577	7 758	94 298

Amortissements	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles.....				
Terrains.....				
Constructions.....				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	24 411	10 019		34 430
Autres immobilisations corporelles...	7 008	3 846	6 187	4 666
Total.....	31 419	13 865	6 187	39 097

Dépréciations de l'actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles.....				
Immobilisations corporelles.....				
Immobilisations financières.....				
Total.....				

2 NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)

Frais d'établissement :	Valeur nette	Taux amortissement
Frais de constitution.....		
Frais de premier établissement...		
Frais d'augmentation de capital...		
Fonds commercial :		
Hors droit au bail, il s'élève à :	15 000	
Eléments achetés.....		15 000
Eléments réévalués.....		
Eléments reçus en apport.....		

COMPOSANTS IDENTIFIES

	Valeurs brutes	Amortissements et provisions	Valeurs nettes
Constructions			
Installations techniques, matériel et outillage industriels			
Autres immobilisations corporelles			

AMORTISSEMENTS

Les plans d'amortissement des immobilisations retiennent les méthodes suivantes :

Durées d'amortissement

Immobilisations non décomposées :

amortissement en fonction des durées d'usage en application de la mesure de simplification pour les PME.

Immobilisations décomposées :

Structure : amortissement en fonction de la durée d'usage de l'immobilisation prise dans son ensemble (sauf pour les immeubles de placement).

Composants : amortissement en fonction de la durée normale d'utilisation ou de la durée d'usage lorsqu'elle existe.

Modes d'amortissement

Les amortissements sont calculés en application du mode linéaire ou du mode dégressif.

	Immobilisations non décomposées		Immobilisations décomposées			
	Mode	Durée	structure		composants	
	Mode	Durée	Mode	Durée	Mode	Durée
Immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel et outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles						

2 NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)

AUTRES POSTES DE L'ACTIF

- STOCKS

Les stocks sont évalués suivant la méthode premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques, le dernier prix d'achat connu a été retenu sauf écart significatif.
Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production sans prise en compte du coût de la sous-activité.

Valeurs brutes	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Mat. 1ères, approvisionnements	691	2 051	691	2 051
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Prod.intermédiaires et finis				
Marchandises				
Total.....	691	2 051	691	2 051

Dépréciation des stocks	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Mat. 1ères, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Prod.intermédiaires et finis				
Marchandises				
Total.....				

- CREANCES, DISPONIBILITES ET COMPTES DE REGULARISATION

Créances représentées par des effets de commerce Non recensé

Clients.....	
Autres créances.....	

Etat des créances :

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Actif immobilisé.....	902		902
Actif circulant et charges constatées d'avance.	45 069	45 069	

Produits à recevoir inclus dans les postes de bilan :

Immobilisations financières.....	
Clients et comptes rattachés.....	24 361
Autres créances.....	2 130
Disponibilités.....	

Charges constatées d'avance :

Cette rubrique ne contient que des charges ordinairement liées à l'exploitation normale de l'entreprise

Dépréciation des créances et autres postes d'actif

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Créances				
Autres postes d'actif.....				
Total.....				

3 NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Capital social (actions ou parts) :

	Nombre	Valeur nominale
Titres en début d'exercice.....	300	10,00
Titres émis.....		
Titres remboursés ou annulés.....		
Titres en fin d'exercice.....	300	10,00

Provisions :

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Provisions règlementées.....				
Provisions pour risques & charge				
Total.....				

Etat des dettes :

	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Etablissements de crédit.....	31 228	16 326	14 902	
Dettes financières diverses.....				
Fournisseurs.....	9 560	9 560		
Dettes fiscales et sociales.....	26 107	26 107		
Dettes sur immobilisations.....				
Autres dettes.....	464	464		
Produits constatés d'avance.....				
Total.....	67 359	52 457	14 902	

Dettes représentées par des effets de commerce :

Non recensé

Dettes financières.....	
Fournisseurs.....	
Autres dettes.....	

Charges à payer incluses dans les postes du bilan :

Emprunts et dettes auprès des établ. de crédit.....	222
Emprunts et dettes financières diverses.....	
Fournisseurs.....	
Dettes fiscales et sociales.....	3 759
Autres dettes.....	

Produits constatés d'avance :

Cette rubrique ne contient que des produits ordinairement liés à l'exploitation normale de l'entreprise

4 ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS**Dettes garanties par des sûretés réelles**

Non recensé

Poste de dette concerné	Montant de la dette	Nature des sûretés	Valeur nette comptable des biens donnés en garantie

Engagement donnés

Intérêts sur emprunts.....	1 258
Avals et cautions.....	
Autres engagements donnés.....	

Engagements réciproques

Effets escomptés non échus.....	
Crédit-bail mobilier.....	18 285
Crédit-bail immobilier.....	
Locations longue durée.....	2 267
Autres engagements réciproques.....	

Engagements reçus

Non recensé

Avals et cautions.....	
Autres engagements reçus.....	

Autres informations significatives

Non recensé

--

1 PACT VERDURE
Société par actions simplifiée
au capital de 3 000 euros
Siège social : 98 Route du Circuit
31800 Saint-Gaudens
788 604 577 RCS TOULOUSE

**TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
ANNUELLE DU 31 MARS 2018**

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 30 Septembre 2017, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

Elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39, 4 du Code général des impôts.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 30 Septembre 2017.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition du président et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 2 895,12 euros de la manière suivante :

Au compte « report à nouveau créditeur » dont le solde sera augmenté 2 895,12 euros pour se monter à la somme créditrice de 31 663,17 euros.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions réglementées, approuve successivement chacune des dites conventions.

1 PACT VERDURE
Société par actions simplifiée
au capital de 3 000 euros
Siège social : 98 Route du Circuit
31800 Saint-Gaudens
788 604 577 RCS TOULOUSE

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 31 MARS 2018**

**Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30
Septembre 2017**

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la présidence et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 2 895,12 euros de la manière suivante :

Au compte « report à nouveau créditeur » dont le solde sera augmenté de 2 895,12 euros pour se monter à la somme créditrice de 31 663,17 euros.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 Septembre 2017

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
Le Président



1 PACT VERDURE
Société par actions simplifiée
au capital de 3 000 euros
Siège social : 98 Route du Circuit
31800 Saint-Gaudens
788 604 577 RCS TOULOUSE

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 31 MARS 2018**

L'an deux mil dix huit,
Le 31 Mars,
A 9 heures 30mn,

Le soussigné Monsieur Daoux Steven, président de la société 1 Pact Verdure, société par actions simplifiée au capital de 3 000 euros.

1. A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de président de la société Monsieur Daroux Steven, a établi et arrêté les comptes annuels(bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 30/09/2017.

2. A pris les décisions suivantes :

- charges déductibles au regard des articles 39-4 et 39-5 du Code général des impôts,
- affectation du résultat de l'exercice,
- conventions visées à l'article L.233-19 du Code du Commerce,
- rémunérations du Président
- pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

Le Président prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard des articles 39-4 et 39-5 du Code général des impôts.

DEUXIEME DECISION

Le Président décide d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant 2 895,12 euros de la manière suivante :

- 2 895,12 euros affecté au compte report à nouveau créditeur qui passera après affectation, à la somme de 31 663,17 euros.

TROISIEME RESOLUTION

Le président précise qu'en application de l'article 42-2 du décret du 23 mars 1967, les conventions visées à l'article L.233-19 du Code du commerce passées avec la société, sont les suivantes :

- la rémunération annuelle attribuée à Monsieur Daroux Steven, pour son mandat de Président s'est élevée à la somme de 15 881 euros,
- le compte courant d'associé de Monsieur Daroux Steven, non rémunéré, s'élevait à la somme de 464,14 euros.

QUATRIEME DECISION

Le président décide que la rémunération mensuelle du Président sera portée à la somme de 1 480,16 euros à compter du 1 er Octobre 2017.

DERNIERE DECISION

Le président donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Monsieur Daroux Steven

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.